

Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

RESPONSABLE DES ANIMAUX ABROGEANT CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-167 LE REGLEMENT 2021-145**

Avis public

145 portant le numéro 2023-167 a été adopté. Conseil municipal tenue le 01 mai 2023, le règlement concernant générale de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du le contrôle et la garde des animaux abrogeant le règlement 2021présentes, donné par la soussignée, directrice

Ce règlement régit le contrôle et la garde responsable des animaux abrogeant le règlement 2021-145 pour l'année 2023 et les suivantes règlement régit le contrôle et la

municipal 12h30 à 16h. <u>municipaux.htm</u> et au bureau municipal, sur rendez-vous, durant Ce règlement est disponible pour consultation sur le site web les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de www.st-isidore-clifton.qc.ca/fr/reglements-

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, le 02 mai 2023

Lévesque, directrice générale

Certificat de publication

sur le site web de la municipalité. Je, soussignée, Sarah Lévesque, directrice générale de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 02 mai 2023 et en publiant

En foi de quoi je donne ce certificat ce 02 mai 2023.

Sarah Lévesque

Directrice générale